

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 octobre 2018

L'AMF publie une étude sur la volatilité des fonds monétaires français

A l'occasion de l'entrée en application du règlement européen sur les fonds monétaires, l'AMF a procédé à une analyse historique de la volatilité des fonds monétaires français, fonds standard et fonds court terme, dont la valeur liquidative fluctue en fonction de leur valeur de marché.

L'analyse a été effectuée en étudiant la distribution de la volatilité de la valeur des parts de tous les fonds monétaires français sur la période 2006-2017, puis en distinguant les parts de fonds court terme et standard sur la période 2011-2017. L'analyse couvre donc des périodes de stress de marché (2008-2009 et 2011-2012), avec un focus particulier sur la période suivant la mise en œuvre des Orientations de l'ancien Comité des régulateurs européens de valeurs mobilières (CESR - 2011), imposant pour la première fois des contraintes en matière de maturité maximum des actifs en portefeuille, de durée de vie moyenne pondérée (WAL) et d'échéance moyenne pondérée (WAM).

Il ressort que la volatilité journalière annualisée des fonds monétaires français est globalement faible. En prenant en compte la taille des fonds, elle est inférieure à 7 points de base (pbs) depuis 2010 et elle est restée inférieure à 20 pbs au plus fort de la crise en 2008 pour 95 % des encours des fonds. De plus, leur volatilité reste proche de celle de l'EONIA (le taux « sans risque » européen), avec des écarts de volatilité inférieurs à 3 pbs sur la période 2011-2017 pour 95 % des encours des fonds.

En savoir plus

↳ Etude sur la volatilité des fonds monétaires français

Mots clés

FONDS MONÉTAIRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

FONDS MONÉTAIRES

10 juin 2022

L'AMF actualise sa publication sur l'évolution du marché monétaire



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02